



CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 20 avril 2026

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Marti Laure

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Pittet Séverine, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic

Excusés : Bourqui Fabrice, Chanez Yves, Dumusc Sébastien, Heberling Sven, Pillonel Patrick, Wyss Gérard

Absent : Stauffacher Jörg

Secrétaire : Dubey Marlyse

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusés :

La présidente, **Mme Laure Marti**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Elle salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Bonsoir et bienvenue à cette séance du conseil général.

Nous nous sommes quittés l'an passé au début de la période de l'Avent, nous avons passé des soirées de rencontres et de dialogue autour d'un verre de thé ou pour certains de vin chaud. Puis nous avons passé le cap de la nouvelle année, avec un réveil rempli de stupeur et d'effroi, de tristesse et de questionnement. On se souviendra de cette tragédie qui marquera nos esprits pour toujours. Puis gentiment la vie a repris son cours, avec en ligne de mire les élections du 8 mars. Les prétendants et prétendantes étaient nombreux, les élus ne seront que 30 pour représenter le Conseil général et 7 à siéger au Conseil communal.



Ce soir, c'est notre dernière séance de la 2^e législature de la réunification, des Châblois et des Cheyrois ne forment plus qu'un. On se croirait presque à Koh-Lanta.

Merci à toutes et tous de votre présence.

Nous allons commencer la partie officielle. Je vous prierai d'éteindre ou de mettre en veille vos téléphones mobiles.

Conformément à l'article 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir, par lettre personnelle, par publication dans la Feuille officielle, par affiche au pilier public ou sur le site de notre commune.

Il n'y a pas de remarque sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, MM. Ludovic Sauter et Alexandre Demierre.

Je remercie d'avance Mme Marlyse Dubey, secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal et vous informe que cette séance sera enregistrée afin d'en faciliter la rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCO). La bande sera effacée sitôt le PV approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement afin que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 22 Majorité : 12 Quorum atteint

Sont excusés pour le Conseil général : MM. Patrick Pillonel, Yves Chanez, Fabrice Bourqui, Sébastien Dumusc, Gérard Wyss et Sven Heberling

Le Conseil communal est au complet. Merci.

Je rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptent pas. Le quorum étant atteint, je déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 2025
2. Comptes 2025
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte d'investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport de la Commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes 2025
3. Présentation des variantes de la route de Crevel à Cheyres
4. Informations du Conseil communal
5. Informations du Conseil général
6. Divers

Il n'y a aucune remarque concernant l'ordre du jour.



La présidente demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Que celles et ceux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé par 22 voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 2025

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Il n'y a aucune remarque concernant le procès-verbal.

Je demande aux Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 est approuvé par 22 voix.

2. Comptes 2025

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

2.1 Compte de résultats

La présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-syndic, pour la présentation de l'objet : à savoir les comptes de résultats, d'investissements et le rapport de gestion.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

L'année 2025 se termine avec un bénéfice de CHF 884'000, alors que le budget prévoyait un résultat quasiment équilibré. C'est une excellente nouvelle, même si ce résultat n'était pas anticipable.

L'écart provient principalement de cinq éléments :

- CHF 549'000 d'encaissements non budgétés: prestations en capital, gains immobiliers et successions;
- Un manque de CHF 70'000 sur les impôts de mutation;
- Un bénéfice de CHF 89'000 sur l'estimation des impôts 2025;
- CHF 122'000 en déduction liés à la réévaluation des provisions;
- CHF 452'000 d'impôts d'années précédentes.

Concernant les gains immobiliers, nous pensions que le niveau exceptionnel de 2024, qui était de CHF 595'000, allait se calmer. Au contraire, nous atteignons en 2025 CHF 730'000, soit CHF 135'000 de plus que le budget.

Comme ces éléments ont déjà été détaillés à la commission financière et en séance de préparation, je vous propose maintenant une lecture globale de la situation financière de la commune, basée sur les comptes de résultats que vous avez dans le fascicule.



Le premier tableau présente les écarts entre les comptes 2025 et le budget. Dans l'ensemble, les charges ont été très bien maîtrisées, avec seulement CHF 3'000.00 d'écart par rapport au budget.

Le principal dépassement de CHF 77'000 concerne la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, pour les raisons suivantes :

- *La correction des eaux et les endiguements: CHF 23'000 de dépassement, mais c'est une dépense obligatoire d'entretien. La différence liée aux subventions cantonales devrait être versée en 2026, mais n'est pas encore comptabilisée.*
- *L'entretien du cimetière de Font : +CHF 16'000. Montant facturé par la commune d'Estavayer. Je pense qu'il serait pertinent de réexaminer la justification de ces frais annuels de CHF 24'000 , qui représentent les deux tiers des coûts totaux liés aux cimetières.*
- *Gestion des déchets: +CHF 19'000. Surcoûts liés au remplacement de personnel (remboursement d'assurance insuffisant) et à l'entretien du local de la déchetterie, légèrement plus élevé que prévu.*
- *Urbanisme: +CHF 21'000. Frais liés aux conditions d'approbation du PAL et au concept de stationnement.*

Concernant la rubrique Finances et Impôts, l'écart a déjà été expliqué dans le slide précédent.

J'ai également réalisé une comparaison des comptes par fonction depuis 2021. À l'exception des charges liées à la formation, à la santé et à la prévoyance sociale, qui poursuivent leur progression, on observe une stagnation générale des autres charges sur la période.

Pour l'actif du bilan, nous observons cette année une situation globalement stable. Après deux années de réévaluation, notre total de bilan se situe à environ CHF 46,5 millions.

Le patrimoine financier, c'est-à-dire les actifs non essentiels à la gestion courante de la commune, représente 48,5 % du bilan, soit un peu plus de 22,5 millions. C'est un niveau cohérent avec les années précédentes.

Les disponibilités et placements à court terme augmentent d'environ CHF 300'000. Fin 2025, nous disposons de CHF 1'982'000 de liquidités et de CHF 4'071'000 de créances à court terme, ce qui fait CHF 6'053'000 de ressources à court terme. À comparer avec les CHF 3'750'000 d'engagements à court terme, cela montre une très bonne solidité financière à court terme. Les immobilisations financières restent stables à CHF 15'700'000. Enfin, le patrimoine administratif atteint CHF 24'000'000, ce qui représente environ 52 % du bilan.

Au passif, nous constatons une légère diminution des fonds étrangers, qui représentent maintenant 55 % du bilan. Cette baisse est logique: nous avons utilisé une partie de nos liquidités pour financer nos investissements.

Nos engagements à court terme, qui totalisent CHF 3'750'000, sont largement couverts par nos disponibilités à court terme, qui atteignent CHF 6'053'000. Cela signifie que nous couvrons nos obligations immédiates à 161%, ce qui traduit une excellente solidité financière à court terme.

Les fonds propres poursuivent leur progression et atteignent désormais près de CHF 21 millions, soit 45% du bilan. Cette augmentation renforce clairement nos indicateurs financiers et améliore la structure globale du bilan.

MCH2 nous impose un certain nombre d'annexes aux comptes. Je vous en rappelle les principales :

- *D'abord, le tableau des flux de trésorerie, qui montre comment nos liquidités ont été utilisées. Après une baisse de CHF 680'000 en 2024, nous enregistrons une hausse de CHF 308'000 en 2025.*
- *Nous avons ensuite la limite d'activation de CHF 30'000 et les principes de présentation des comptes.*



- Les indicateurs financiers.
- L'état des capitaux propres montre comment ceux-ci ont évolué durant l'année.
- Le tableau des provisions distingue les provisions sur débiteurs ordinaires et celles liées aux impôts.
- Le tableau des participations inclut notamment nos engagements hors bilan: CHF 2'239'000 pour le CO et CHF 1'470'000 pour le RSSBF.
- Et enfin, l'inventaire des immobilisations, qui compte plus de 200 éléments, avec les nouvelles acquisitions mises en évidence.

Je reviens maintenant sur les indicateurs financiers MCH2 :

- Le taux d'endettement net est clairement positif puisqu'il reste sous les 100%. Il faut toutefois l'interpréter avec prudence, car il est influencé par des revenus exceptionnels, comme les réévaluations d'actifs ou les impôts sur les successions.
- Le degré d'autofinancement dépasse les 100%, ce qui signifie que la commune pourrait investir davantage. Là aussi, les revenus exceptionnels jouent un rôle important. C'est un indicateur apprécié par les banques.
- La part des charges d'intérêts reste très faible, autour de 1%, ce qui est excellent.
- L'indicateur plus sensible est celui de la dette brute par rapport aux revenus, car il inclut la dette du port sans tenir compte de sa valeur vénale.
- La proportion des investissements est faible, mais cela s'explique par le fait que plusieurs projets sont en cours et apparaîtront dans les prochaines années.
- La part du service de la dette reste dans la zone acceptable, entre 5 et 15%.
- La dette nette par habitant continue de diminuer. Elle reste classée comme moyenne, car le port figure dans le patrimoine financier. Le Conseil communal a choisi de maintenir cette classification, car elle correspond mieux à la gestion et aux perspectives d'exploitation du site.
- Enfin, le taux d'autofinancement reste dans la moyenne, puisqu'il est considéré comme correct jusqu'à 20%.

2.2 Comptes d'investissements

Pour les investissements, nous avons utilisé le 35% du budget en 2024. En 2025, nous sommes à 24%. C'est normal, car nous ne comptabilisons que les investissements terminés, et non les acomptes, ce qui crée parfois un décalage entre budget et comptes.

14 projets étaient encore en cours à fin 2025 pour un montant de CHF 4,2 millions. Parmi ceux dépassant les CHF 100'000, on peut citer:

- la réfection des infrastructures du grand port,
- l'assainissement de l'éclairage public,
- la réfection du pont des Pointus,
- l'optimisation énergétique du centre sportif,
- le plan d'aménagement pour le caravaning,
- la fusion et actualisation du PGEE,
- les études et réfections de routes,
- le dragage du port,
- la réfection du môle côté Jura, ainsi que les études liées au site scolaire de Châbles et au futur centre scolaire de Cheyres.

Vous trouverez le détail complet des investissements terminés à la page 12 du rapport de gestion.



2.3 Rapport de gestion

Comme chaque année, nous produisons un rapport de gestion conforme aux normes MCH2.

En plus du rapport du Conseil communal, vous y trouvez des commentaires généraux et la liste motivée des dépassements supérieurs à 10% ou à CHF 5'000. Le rapport présente aussi les crédits d'engagement encore en cours sous MCH2, ainsi que le détail des investissements réalisés, avec les écarts par rapport aux fiches de projet votées. Ces écarts étant très faibles, je ne vais pas les commenter. Enfin, en page 6 du rapport, vous trouvez le compte de résultat par nature, qui sert de base à la suite de la présentation.

Si l'on regarde l'évolution des charges d'exploitation sur les sept dernières années, on observe une hausse régulière des charges de personnel, mais leur part reste stable, autour de 19% du total des charges.

Les charges financières sont également stables. Cela s'explique par notre capacité à autofinancer nos investissements et par une planification régulière des emprunts, soit environ CHF 3 millions renouvelés chaque année. Le saut de 2022 vient de la dévaluation de la ferme communale.

Les charges liées diminuent par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une baisse des transferts liés aux fonds PC, pour CHF 703'000. Sans cet élément, elles suivent une tendance légèrement croissante. Les autres charges restent globalement stables.

Au total, nos charges atteignent CHF 13,683 millions, soit CHF 530'000 de plus qu'en 2024.

Du côté des produits, on constate une hausse des revenus fiscaux, principalement grâce aux encaissements des années précédentes. Ils représentent maintenant 64% de nos revenus, contre 60% l'an dernier.

Il n'y a plus de réévaluation du patrimoine financier en 2025, après deux années exceptionnelles. Pour le reste, les produits sont globalement stables.

Si l'on retire les réévaluations du patrimoine financier, la progression des produits reste régulière : +5,3 % entre 2022 et 2023, +3,6 % entre 2023 et 2024, et encore +2,55 % entre 2024 et 2025.

Pour conclure et comme indiqué dans le rapport de gestion, le Conseil communal est unanimement satisfait de l'exercice 2025.

En plus des 14 investissements en cours, déjà votés pour CHF 4,22 millions, plusieurs projets majeurs, représentant plusieurs dizaines de millions, sont en discussion :

- *mise en œuvre des centres villageois dans le cadre du MEP*
- *travaux sur la digue nord du grand port,*
- *réfections de routes,*
- *rénovation de la STEP.*

Notre commune devra planifier ces investissements avec prudence afin de préserver une fiscalité attractive pour l'ensemble de la population.

2.4 Rapport de la Commission financière

Mme la présidente remercie M. Rapo et donne la parole à la commission financière pour son rapport.



M. Daniel Chanez, président de la commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 31 mars 2026 pour étudier les comptes 2025. M. François Guerry, boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation des comptes 2025 qui comprennent les comptes de résultats, les comptes d'investissements ainsi que le rapport de gestion. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Les recettes fiscales ont connu une évolution favorable durant l'exercice. En effet, une augmentation de 10% des impôts perçus a été enregistrée, ce qui représente un montant supplémentaire de CHF 941'000 par rapport au budget 2025. Cette progression contribue positivement au résultat global de la commune et renforce sa capacité financière.

Nous exprimons la volonté claire que les budgets futurs soient dorénavant établis de manière plus réaliste, afin de garantir une meilleure adéquation entre les prévisions et les résultats effectifs. Une planification financière plus rigoureuse permettra d'améliorer la transparence et la fiabilité de la gestion communale.

Une augmentation de la réserve de réévaluation de CHF 122'000 a été constatée. Cette variation doit être prise en considération dans l'analyse globale de la situation financière, notamment en se questionnant sur ces créances (impôts) qui ont de plus en plus de difficultés à être payées par les contribuables, selon l'évaluation du Conseil communal. Une augmentation importante des intérêts bancaires a également été relevée, ceci en raison de renouvellement d'emprunts arrivés à échéance et ayant bénéficié de taux plus favorables par le passé. Au niveau du personnel communal, certains éléments nécessitent une attention particulière. Le montant des indemnités reçues des assurances s'élève à CHF 80'000, ce qui est jugé important. Il est à noter que 90% de ce montant est lié à des arrêts maladie, ce qui soulève des interrogations quant à la gestion du personnel, des absences et à leurs impacts financiers et humains. Une analyse approfondie et des mesures appropriées devraient être envisagées afin de mieux maîtriser ceci à l'avenir.

L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 884'436. Dans ce contexte, une réflexion a été demandée concernant une éventuelle affectation d'une partie de ce résultat à une réserve destinée à une enveloppe budgétaire future. Toutefois, il a été précisé que ce type d'affectation n'est pas autorisé dans le canton de Fribourg, ce qui limite les possibilités de gestion stratégique de ce bénéfice.

Dans l'ensemble, la situation financière de la commune est positive, notamment grâce à l'augmentation des recettes fiscales et à un budget mieux maîtrisé. Néanmoins, certains points méritent une attention particulière, en particulier les charges liées au personnel et les contraintes réglementaires concernant l'affectation du bénéfice.

Les comptes ont bien été examinés avec le rapport de gestion fourni, complété par les différentes remarques. La commission financière relève que le rapport de gestion établi par le boursier communal a été fait de manière optimale et très bien argumenté. Le travail est remarquable et nous le remercions.

Enfin, en ce qui concerne les investissements, nous avons constaté une fin de législature marquée par un faible niveau d'investissements, ce qui n'a pas engendré d'endettement supplémentaire. Par ailleurs, la commune présente un cash-flow positif de CHF 300'000.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour l'acceptation des comptes 2025.

Mme la présidente remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal, reprend la parole pour répondre à la commission financière.



Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à remercier la commission financière pour son travail et pour son préavis favorable à l'acceptation des comptes 2025. C'est un signal important et apprécié.

Cependant, plusieurs remarques du rapport appellent, de ma part, quelques clarifications.

- *Sur la demande d'un budget "plus réaliste" : vous exprimez la volonté que les budgets futurs soient établis de manière plus réaliste. Permettez-moi de rappeler un fait simple: entre le budget des charges et les comptes, nous avons économisé CHF 3'247.47 sur un budget de CHF 13 millions. Autrement dit, le budget était extrêmement précis. Je peine donc à comprendre en quoi il devrait être "plus réaliste", ni quelles marges supplémentaires de rigueur pourraient encore être appliquées. La planification financière est déjà menée avec prudence, transparence et méthode. Nous restons bien entendu ouverts à toute proposition concrète, mais à ce stade, l'affirmation ne me paraît pas fondée.*
- *Sur la réserve de réévaluation des débiteurs: vous mentionnez qu'il faut "prendre en compte" l'augmentation de la réserve de réévaluation. Je rappelle que ces réserves font partie des normes comptables obligatoires, elles représentent un pourcentage standard des montants à recevoir, soit CHF 80'000 pour les impôts et CHF 42'000 pour les débiteurs classiques. Il ne s'agit donc pas d'un signal d'alerte, mais d'un mécanisme comptable normal. Par ailleurs, contrairement à ce que le rapport semble suggérer, le Conseil communal n'a jamais constaté une augmentation des difficultés de paiement des contribuables.*
- *Sur les charges du personnel: vous soulignez les indemnités d'assurance liées aux absences maladie. Les faits sont les suivants: le montant reçu des assurances est de CHF 72'000, le coût pour la commune de CHF 20'000, cela représente 0.8% du total des charges du personnel, et les charges du personnel restent stables à environ 19% du budget, année après année. Le Conseil communal suit ce dossier chaque semaine, dans une séance dédiée exclusivement au personnel. Nous sommes donc pleinement conscients de la situation et nous la gérons avec sérieux.*
- *Sur le bénéfice 2025: le bénéfice de l'exercice provient quasi exclusivement des arriérés d'impôts, que la loi nous interdit de budgétiser. Le seul poste où une marge d'ajustement aurait pu exister concerne les impôts sur les gains immobiliers. Mais soyons honnêtes : qui aurait pu prévoir un tel volume de transactions immobilières ? Ne pas budgétiser CHF 730'000 sur un poste totalement imprévisible n'est pas un manque de réalisme : c'est de la prudence.*
- *Sur l'appréciation générale de la situation financière: la Commission financière qualifie la situation de "positive". Pour ma part, au vu, de l'excédent, du cash-flow positif, de l'absence d'endettement supplémentaire, et de la maîtrise des charges, je la qualifierais plutôt d'excellente.*
- *Enfin, concernant l'affectation du bénéfice, je rappelle simplement que nous appliquons strictement le droit fribourgeois, qui ne permet pas la création de réserves discrétionnaires. Nous ne sommes ni dans le canton de Vaud, ni dans une commune vaudoise du nord vaudois: nous respectons les règles de notre canton, tout simplement. La demande de la commission financière est une pure vaudoiserie.*

Je remercie encore la Commission financière pour son travail. Mais il me semblait important de rétablir certains éléments factuels, afin que le débat se fonde sur des données exactes et sur une compréhension correcte des mécanismes comptables et budgétaires.

Le Conseil communal reste bien entendu disponible pour approfondir tout point que vous souhaiteriez clarifier.

2.5 Approbation des comptes 2025

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent les comptes 2025 s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Les comptes 2025 sont acceptés par 22 voix.

3. Présentation des variantes de la route de Crevel à Cheyres

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, conseiller communal, pour sa présentation.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Si je reprends la fiche de projet que vous avez reçue et que vous avez validée au mois de décembre, je lis juste le dernier paragraphe qui était: "concernant l'avant-projet, l'aménagement de la route de Crevel, celui-ci devra être retravaillé afin de réduire au maximum l'impact sur la future double voie des CFF." On avait terminé avec ce paragraphe.

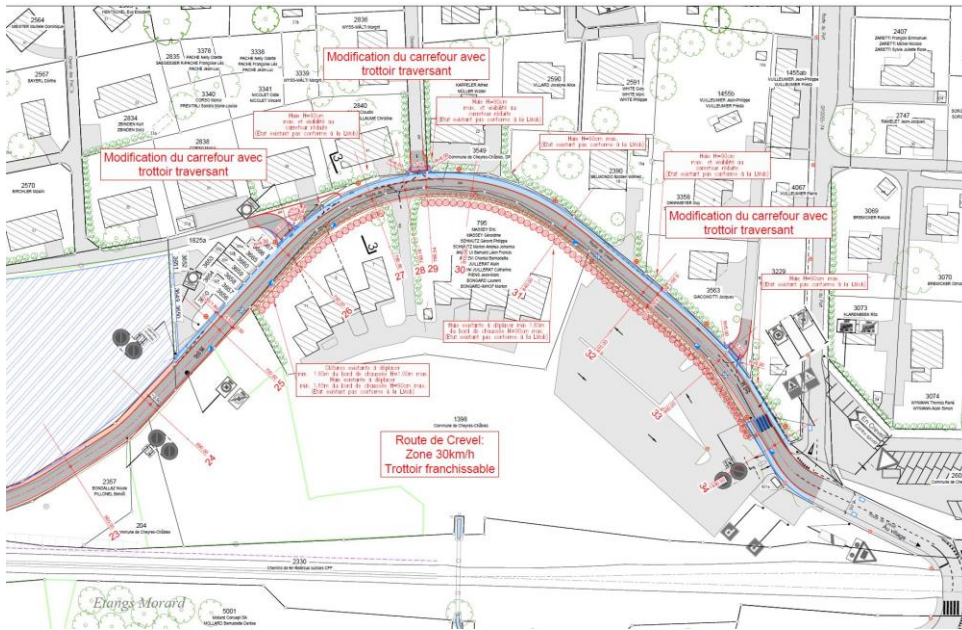
L'idée pour moi ce soir, c'était de vous présenter le fruit de notre travail au Conseil communal.



On va parler des 3 variantes et puis vous expliquer un petit peu la suite de cette aventure. Donc sur ce slide, on voit le fameux tronçon. Il part vraiment depuis la rue du port avec le virage des Pointus qui se trouve en violet. On a appelé ça la zone 30. Et puis on parle de la zone 50, c'est vraiment depuis la fin du virage des pointus jusqu'au pont de Crevel. Ça c'est important pour tout le monde. Quand on parle de zone 30, on parle des Pointus. Quand on parle de la zone 50 km/h, on parle du tracé vert.

C'est juste aussi un rappel à la suite de nos discussions et de nos préoccupations budgétaires, nous avons révisé les variantes pour aboutir à la plus pertinente compte tenu des défis futurs.

On ne peut pas aller vers un bureau d'études en disant on a 3 variantes, on va faire des enquêtes préalables sur 3 variantes. On doit se déterminer sur une des variantes et je vais vous expliquer sur quels critères nous nous sommes appuyés. Pour rappel, le virage des Pointus, qui nécessite CHF 3 millions d'investissement, reste sur les trois variantes la même chose.



On a en bleu le trottoir. Quand on arrive chemin du port, premier passage pour piétons, on bascule de l'autre côté: côté lac, un trottoir jusqu'à la sortie (c'est le trait bleu que vous voyez sur le slide) jusqu'à la sortie du virage du Pointu. Je rappelle que c'est l'endroit qu'on doit vraiment sécuriser, c'est l'endroit le plus dangereux aujourd'hui. Un impact non négligeable, on le verra aussi, c'est le recul des haies. Malheureusement, nos prédécesseurs, je ne sais pas pour quelle raison, avaient les laisser les haies, mais pour les propriétaires de haies côté voie de chemin de fer, il faudra reculer les haies pour se mettre à la distance égale.

On a trois variantes. La 1^{ère} variante on l'a appelée Full. La 2^e Entretien et la 3^e Entretien avec chemin. Sur les trois variantes, sur la zone 30 secteur des Pointus, c'est exactement le même texte. On a une route d'une largeur de 4,50 m avec trottoir franchissable d'une largeur d'1,80 m, on a un raccordement des axes existants avec trottoirs traversants. La question est: pour quelle raison on a mis le trottoir côté lac et pas sur le côté intérieur. On a une desserte au niveau des piétons qui est plus sur le lac que sur l'intérieur. C'est la raison pour laquelle au niveau des flux, le trottoir a été mis à l'extérieur et c'est la continuité, on le verra par la suite, sur le chemin du Crevel.

M. Cornioley continue en détaillant les différences entre les 3 variantes sur la partie 50km/h :

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none"> Route d'une largeur de 4,80m avec îlots latéraux pour modérer le trafic ponctuellement réduisant la chaussée à 3,50m Chemin piéton et bande cyclable d'une largeur de 2,10m séparé de la chaussée avec une bande végétale de 0,80m 	<ul style="list-style-type: none"> Route d'une largeur de 4,50m Banquette côté Grande Cariçaie d'une largeur de 0,80 pour favoriser le transit des piétons 	<ul style="list-style-type: none"> Route d'une largeur de 4,50m Chemin piétonnier côté Grande Cariçaie d'une largeur de 1,50m avec potelets tous les 35 mètres pour sécuriser



Avantages

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">•Chemin piétons et bande cyclable bien séparés de la chaussée•Bonne modération du trafic dans le secteur route de Crevel zone 50km/h	<ul style="list-style-type: none">•Réalisation simple•Pas d'autorisation pour effectuer les travaux sur le secteur route de Crevel zone 50km/h	<ul style="list-style-type: none">•Réalisation simple•Sécurité bonne pour la mobilité douce•Bon compromis entre objectifs et coûts

Inconvénients

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">• Emprises importantes• Coûts très importants• Conflit avec la 2^{ème} voie projetée des CFF	<ul style="list-style-type: none">• Pas de chemin piétonnier ou bande cyclable• Sécurité très faible pour la mobilité douce• Entretien des banquettes Jura et Alpes	<ul style="list-style-type: none">• Chemin piétonnier adjacent à la chaussée séparé par des potelets• Entretien de la banquette côté Alpes

Impacts sur les propriétés privées

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">• Emprise importante sur l'entier du tracé• Emprise importante sur le secteur zone 30 (côté gare)	<ul style="list-style-type: none">• Emprise importante sur le secteur zone 30 (côté gare)• Peu / pas d'emprise sur le secteur route de Crevel (50km/h)• Mise à jour du cadastre nécessaire	<ul style="list-style-type: none">• Emprise importante sur le secteur zone 30 (côté gare)• Peu / pas d'emprise sur le secteur route de Crevel (50km/h)• Mise à jour du cadastre nécessaire



Contraintes CFF

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">• Emprise sur parcelle des CFF• 2^{ème} voie des CFF à futur, conflit avec la chaussée	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'impact sur parcelle des CFF	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'impact sur parcelle des CFF

Contraintes Grande-Cariçaie

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">• Emprises ponctuelles sur la Grande Cariçaie pour la réalisation du chemin piéton et bande cyclable• Exutoires à réaliser dans la Grande Cariçaie pour évacuation des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none">• Faibles emprises ponctuelles sur la Grande Cariçaie pour la réalisation de la banquette	<ul style="list-style-type: none">• Faibles emprises ponctuelles sur la Grande Cariçaie pour la réalisation de la banquette

Estimation des coûts

Full	Entretien	Entretien avec chemin
<ul style="list-style-type: none">• CHF 2'958'000.- TTC	<ul style="list-style-type: none">• CHF 2'023'000.- TTC	<ul style="list-style-type: none">• CHF 2'110'000.- TTC

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

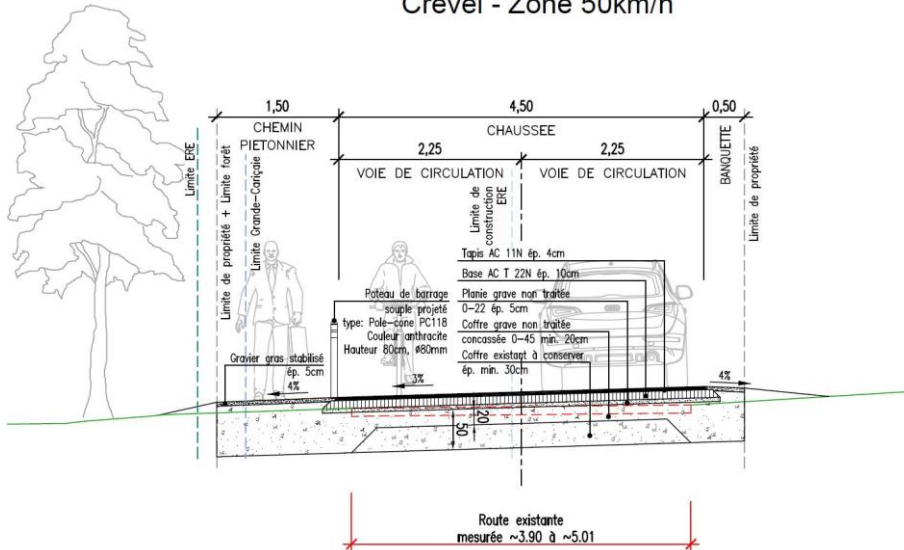
Le secteur des Pointus, on n'y échappera pas, c'est CHF 930'000 de travaux, soit CHF 580'000 pour la superstructure et CHF 350'000 pour l'infrastructure, c'est-à-dire les eaux usées, l'eau potable, les eaux claires, etc. C'est aussi important de comprendre que ce n'est pas juste un bout de bitume qu'on met sur une route, mais on a toutes ces infrastructures. On a des mesures projetées dans le PIEP ou dans le PGEE. C'est bien évidemment que lors de ces travaux à va mettre en place ces mesures-là, ce sont des plans directeurs et on doit les respecter.

Je pense qu'il n'y a pas besoin d'être devin pour savoir dans laquelle le Conseil communal souhaite aller. Bien évidemment, c'est la variante Entretien avec chemin qu'on a retenu. On va dès demain

donner le OK à notre mandataire. On fera l'enquête préalable et la mise à l'enquête sur la variante entretien avec chemin. Le Conseil communal souhaite poursuivre cette aventure sur ce chemin-là. Elle a été présentée à la ComAT, je crois qu'il n'y a pas eu de réaction par rapport à ça.

COUPE TYPE 1-1 1:50

Crevel - Zone 50km/h



Sur ce dessin on voit qu'on a une route existante. Aujourd'hui la route existante elle est mesurée 3,90 à 5,01m. On ferait une chaussée à 4,5 m. Le vélo vous l'avez vu sur la voie de circulation, 2,25 m ça permettrait quand même d'avoir deux voitures. On a une petite banquette côté voie CFF et puis on a un chemin de gravier sécurisé par des potelets côté Grande Cariçaie.

M. Florian Monney, Conseiller général

Je suis content de la variante que vous avez choisie. Ma question: pourquoi le chemin piétons est en gravier, est-ce qu'on ne peut pas directement tout goudronner? Le gravier on sait ce que c'est, ça bouge, ça creuse.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

J'entends ce que tu dis, mais là c'est au niveau de la Grande Cariçaie, on est sur leur domaine et c'est ce qu'on a convenu avec eux. Il faut une pénétration des eaux dans la nature, etc. C'est peut-être encore à discuter, mais la différence que je constate sur notre infrastructure routière où les graviers stabilisés partent, c'est que les véhicules peuvent rouler. Là les véhicules ne rouleront pas sur la banquette.

M. Florian Monney, Conseiller général

Les potelets c'est très bien, mais de toute façon il y aura quand même des voitures qui vont s'enfiler entre deux pour croiser.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Alors normalement les normes, moi j'ai une petite voiture, mais je sais que toi tu as une grosse voiture assez large avec des grandes roues, mais normalement les normes devraient nous permettre de se croiser. Après c'est toute la discussion en fait. Je pense qu'à un moment donné, on devra trouver un compromis avec ces risques. Mais je prends la question et je regarderai ce qu'on peut faire.

M. Florian Monney, Conseiller général

Sur le dessin, je vois qu'il y a une bonne pente vers le lac?



M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Tu verras dans les plans de détail avec les inclinaisons. Les routes, quand vous n'avez pas des collecteurs d'eau de pluie, vous avez des angles obligatoires pour que l'eau se déverse et ne stagne pas sur la route. Mais ça, c'est normé, je n'ai pas les normes en tête, mais je n'ai pas de souci avec ça.

M. Florian Monney, Conseiller général

Non mais c'est important de mettre une bonne pente et surtout la surface gravier doit vraiment être je dirais même 5 cm plus basse que le goudron.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général

Avec la variante 1, est-ce qu'il n'y avait pas des subventions ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Tu as des bons souvenirs. Je n'en ai pas parlé parce que c'est comme l'arrêt de bus à Châbles. Oui, on aura la possibilité de toucher. Je rappelle qu'on est sur un chemin piétonnier, oui on va faire la demande, ça a déjà été annoncé au Canton, mais aujourd'hui on est sur des estimations. Les montants là, c'est sans tenir compte, mais dans tous les variantes, on avait un chemin piétonnier et ça n'influçait pas notre variante et notre choix au niveau du Conseil communal. En tout cas la demande a été annoncée pour obtenir une subvention sur ce chemin piétonnier.

Mme la présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion.

4. Informations du Conseil communal

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- **Vision du Conseil communal:** *Je vous rappelle notre slogan de cette vision " Cheyres-Châbles est une commune innovante se développant dans un cadre naturel exceptionnel et qui a pour but d'offrir une place de choix à chacun et chacune en proposant des infrastructures modernes et des services adaptés." Avec le Conseil communal, on a établi une petite statistique de fin de législature. On avait déterminé en début de législature douze thématiques: région, nature, tourisme et sports, infrastructures, habitants, services, mobilité, sociétés locales, bâtiments, déchetterie, eaux et finances. Pour chaque thématique, on a déterminé des objectifs cibles. On a distribué ces différents dossiers à cette conseiller responsable de projet qui devait mener à bien ces dossiers et ces objectif, répartis selon leur dicastère. On avait identifié 57 projets, c'était ambitieux. En finalité, on a 37 dossiers qui sont encore en cours, donc 61%. On en a 6 qui sont en attente, qui représentent le 11%. On en a 8 qui ont été stoppés ou abandonnés pour diverses raisons, qui correspondent à 14%. Et on a, on ne dirait que huit réalisés pour 14%. À savoir que certains projets sont perpétuels, donc ils seront toujours en cours, par exemple rechercher des nouvelles sociétés locales. C'est perpétuel. Sur les 8 réalisés, un tout petit bilan par personne. Mais encore une fois, ce n'est pas représentatif puisque ça dépend des dicastères et de certains éléments. Pour ma part, j'en ai un de réalisé, 12%. Philippe Rapo en avait beaucoup, mais ils ne sont pas réalisés. Christian Cornioley a la couronne, il en a 4 de réalisés avec 50 %, Stéphane Rey 2, 25 %, Bernard Pochon, 1 avec 12,5 %, Stéphane Delley, 0, et Mary-Ann Hayoz 0.*
- **Servir et disparaître:** *cette soirée a une saveur un peu particulière pour moi, car il s'agit de la dernière assemblée de mon engagement dans la politique communale, longue de presque 30 années. Je souhaiterais partager avec vous quelques moments, à la fois personnels et plus institutionnel. Alors vingtenaire, j'ai débuté à la commune de Châbles, encore autonome. La table du conseil ne voyait siéger que 5 personnes. Un secrétaire et une boursière venait compléter*



l'équipe administrative. J'ai appris les ficelles de cette nouvelle activité en mettant tôt les mains dans le cambouis, mais avec la chance d'être soutenus par des collègues d'une grande sagesse. Les premières années m'ont permis de découvrir la fonction de conseiller communal, quelquefois tant convoitée comme redoutée. J'en ai gardé un excellent souvenir, malgré certaines incertitudes inévitables, lorsque l'on doit défendre des dossiers et l'intérêt du plus grand nombre. Puis, une pause de quelques années m'a permis de mener à bien divers projets personnels et professionnels. Mais la motivation de servir la collectivité et d'agir localement a repris le dessus ; raison pour laquelle je me suis à nouveau mis à disposition de la population. Lors de cette reprise, j'ai eu l'occasion de mettre en place le magnifique projet de fusion qui était sur toutes les bouches et qui, maintenant, est une réalité depuis plusieurs années ; avec le plaisir d'avoir conduit le groupe des finances et l'honneur d'avoir créé les nouvelles armoiries de notre belle commune. Durant l'entier de mon mandat politique, j'ai assumé la responsabilité de presque l'ensemble des dicastères d'une commune. Cela m'a permis de mesurer les interdépendances entre les domaines ; de maîtriser l'ensemble des processus, d'identifier les contraintes propres à chaque dicastère, d'apprendre à prioriser, à arbitrer, mais aussi à refuser, pour finalement prendre des décisions éclairées. Cette longue expérience, qui offre à un élu une certaine valeur ajoutée, constitue également une mémoire institutionnelle utile à la continuité de l'action communale. Pour moi, être un élu, c'est agir avec humilité, se rendre utile, accomplir sa mission sans chercher la reconnaissance, la gloire ou les honneurs. ETRE et NON PARAÎTRE est le sens que j'ai toujours donné à mon engagement dans la politique communale. Accompagnée par un personnel communal formidable et engagé, voici maintenant quelques 10 années que j'officie pour la nouvelle Commune de Cheyres-Châbles, dont 5 comme syndic, et toujours avec la même motivation et intensité. Mais comme on le dit, toute bonne chose à une fin. Pas le début de la fin, mais la fin du commencement, de l'entrée dans une nouvelle phase de la vie dans laquelle d'autres projets tout autant passionnants m'attendent déjà. Je quitte mes fonctions sans attachement excessif, avec le sentiment du devoir accompli, heureux de voir que des énergies nouvelles sont prêtes à prendre le relais et à guider la commune vers l'avenir quelle mérite. Je ne tirerai aucun bilan personnel, car j'estime que le bilan d'une activité comme conseiller communal ou syndic est le résultat de toute une équipe, administration et personnel communal compris. Je relèverai simplement, qu'au cours de tous mes mandats, tous les dossiers que j'ai présentés ont toujours été acceptés sans qu'aucun ne fasse l'objet d'un refus. La recette consiste sûrement au fait que l'intérêt des citoyens a toujours été au cœur de ma démarche, à une rigoureuse préparation des dossiers, le tout saupoudré de bon sens ; car il est souvent l'ingrédient majeur pour une bonne décision. Je remercie tous mes collègues (ancien et actuels) ainsi que l'ensemble du personnel communal ayant partagé mes divers mandats et les remercie pour ces précieuses années de collaboration. L'expérience m'a appris quelques points essentiels, utiles au bon fonctionnement d'une commune : Il faut gérer l'argent public comme son propre porte-monnaie et le dépenser de manière mesurée selon les besoins réels de la population. Il faut insister sur la responsabilité individuelle de chacun. Une commune ne doit pas s'y substituer, mais fournir un cadre permettant aux habitants d'agir de manière autonome. Il faut agir de manière transparente, réfléchie, collaborative et sans précipitation ; car dans certains cas, comme j'osais le dire à mes collègues, il est urgent de ne rien faire. Mais surtout le plus important, dans les moments où un décalage semble apparaître entre les orientations de l'exécutif, du législatif et les attentes de certains citoyens Il faut savoir écouter celles et ceux qui n'ont rien à dire ; car ils sont très nombreux, et leur silence exprime très souvent la satisfaction paisible d'une population qui voit sa commune bien gérée. Et pour finir, je souhaite bon vent et plein succès aux nouveaux élus, tant du Conseil général que du Conseil communal, pour la suite de leur engagement politique, Ensemble et pour l'avenir. Merci à toutes et tous ... et vive la commune de Cheyres-Châbles !

M. Philippe Rapo

- **Gestinerie 4.0:** Le Groupe E a enfin terminé la modernisation des installations électriques sur les pontons.



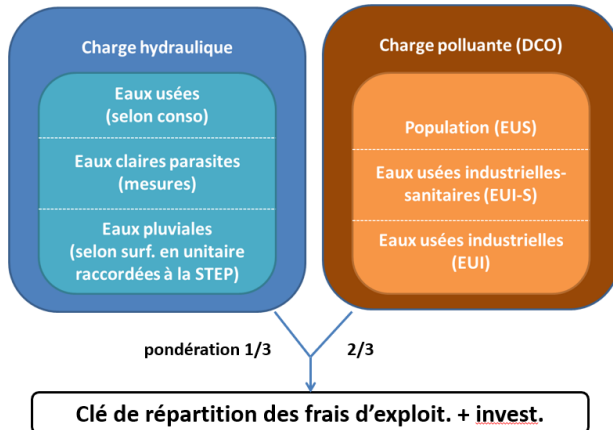
- **Le nouveau Règlement des Ports** pourra être revu suite à la décision du CC de laisser le grand port dans le patrimoine financier.
- **Le dragage du grand port** s'est très bien déroulé.
- **La Réfection Digue Est:** travaux prévus pour 2027 selon planification des investissements.
- **La Réfection du môle côté Jura:** on vient d'adjuger les travaux qui devront se faire cet automne.
- **Rénovation des petits ports:** le projet est toujours en cours. Mme Janine Grandgirard, présidente de la ComAPP, interviendra à ce sujet dans les divers.
- **Le projet de protection anti-érosion La Grande Cariçaille:** mise à l'enquête actuellement. Démarrage des travaux: septembre – octobre 2026.

Alors que s'achève ce mandat et que je m'appête à vivre ma dernière séance au sein de ce législatif, je tenais à partager avec vous un retour sur mes quinze années d'engagement: 10 ans à vos côtés au Conseil Général, et 5 autres au sein du Conseil communal. La première chose qui me vient à l'esprit est une constatation sans équivoque : il est bien plus simple de siéger au législatif. J'ai souvent répété que «le législatif commande et l'exécutif exécute». Pourtant, la réalité du terrain est plus nuancée. Lorsque l'on passe de l'autre côté du bureau, on découvre la complexité de la mise en œuvre. Il s'agit de traduire vos demandes en solutions concrètes, chaque lundi, à seulement sept, devant prendre des décisions parfois difficiles, pas toujours à l'unanimité, tout en respectant scrupuleusement la collégialité. Chaque décision prise engendre inévitablement des satisfaits et des mécontents parmi nos concitoyens. C'est là toute la difficulté de notre fonction. Servir la communauté pendant cinq ans relève parfois du sacerdoce. Cela exige une carapace solide pour accepter les critiques et, comme on dit, « faire le poing dans sa poche » lorsque cela est nécessaire. En début de législature, j'étais porteur de nombreux espoirs et d'une grande soif d'entreprendre. Personnellement, je nourrissais l'ambition de créer des logements adaptés pour nos aînés. Si ce projet peine encore à se concrétiser pleinement, je reste confiant. Le Mandat d'Etude Parallèle - MEP – nous a permis d'identifier les bâtiments à construire ou à rénover pour libérer des espaces stratégiques. J'avais vraiment à cœur de dynamiser la vie de nos jeunes seniors. Je voulais créer un mouvement actif, qui valorise leur expérience, leurs talents, et qui leur permette de s'engager dans des projets concrets. L'un de ces projets, vous vous en souvenez peut-être, c'est la rénovation du chalet à Georget, pour en faire une petite buvette à fondue. Un lieu simple, convivial, mais qui symbolise parfaitement ce que nous voulions construire: du lien, de l'activité, du plaisir partagé. Et puis, hasard du calendrier, l'État de Fribourg nous a demandé de mettre en place un « concept senior ». Ce projet a été développé en dehors de mes dicastères. Je ne vous le cache pas: cela a été pour moi une certaine frustration. Mais je tiens à le dire clairement: malgré cela, beaucoup de très belles choses ont été réalisées. Et je m'en réjouis, parce que ce qui compte au final, c'est le bien-être de nos seniors et la vitalité de notre commune. Je regrette aussi que la rénovation de l'ancien stand de tir de Cheyres n'ait pas encore vu le jour, mais j'espère vivement que ce dossier aboutira rapidement. L'un de mes chevaux de bataille était la transparence du Conseil communal. J'espère que nous avons été à la hauteur de cette exigence durant ces cinq ans. Toutefois, il faut reconnaître qu'il existe des dossiers sensibles – parfois trop nombreux – qui ne peuvent être exposés sur la place publique. Je pense notamment à la gestion de certaines situations individuelles délicates, où des personnes contestataires se trouvent en réalité en situation d'insolvabilité, voire en infraction avec la loi. La discrétion est alors un devoir. Je voulais aussi être proche de vous, à l'écoute des citoyens. J'ai fait de mon mieux, mais j'ai constaté une réalité immuable : ce sont souvent les mêmes personnes qui rencontrent des problèmes, ou qui en créent. Les attentes envers les autorités, l'administration, le personnel de la voirie et le corps enseignant ne cessent de croître. C'est le défi permanent du service public. Tout au long de ce mandat, j'ai géré le patrimoine communal comme s'il était le mien. C'est, je crois, la clé pour parvenir à un équilibre financier tourné vers l'avenir. Il ne faut jamais l'oublier: un investissement n'est pas une dépense en soi, c'est un pari sur l'avenir de notre commune. Si je devais identifier ma plus grande fierté au terme de ce mandat, c'est sans hésitation la mise sur pied d'une planification stratégique des investissements et financière sur les quinze prochaines années. Je forme l'espoir que cet outil précieux servira de boussole tant au législatif qu'au futur exécutif. Car au-delà de la gestion quotidienne, gouverner, c'est avant tout anticiper. Pour

terminer, je tiens à souligner la qualité de notre équipe exécutive. Nous étions sept personnalités différentes qui se sont merveilleusement complétées, non sans quelques « prises de bec » occasionnelles, signe d'un débat vivant et sincère. Un grand merci à mes collègues pour cette collaboration. Je n'oublierai jamais ces cinq années passées en votre compagnie. Et enfin, merci à vous toutes et tous, membres de ce législatif, pour votre soutien et vos votes qui ont permis de faire avancer nos propositions. Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Cornioley

- **La nouvelle clé de répartition de l'ERES :** le comité de l'ERES, dont je fais partie, a travaillé avec M. Kottelat de la société Ecosol pour revisiter la clé de répartition, qui est assez complexe.



En résumé, les principes de calcul sont relativement simples, 1/3: on va calculer sur des charges hydrauliques, donc les eaux usées, on va prendre sur la consommation des eaux potables, c'est comme nos taxes. Les eaux claires dans le carré bleu, vous voyez au niveau des charges hydrauliques, les eaux claires parasites, c'est ce qui est en continu. On a toujours des eaux claires qui rentrent dans notre système des eaux usées, mais on continue. Et puis le dernier bloc qui s'appelle les eaux pluviales, c'est quand il pleut. On a aussi des capteurs pluviométriques. Donc quelque part sur le calcul, ils tiennent compte de ces 3 éléments. Sur les charges polluantes DCO : on va calculer la population (EUS), on fait un calcul au mètre cube, mais par rapport à une certaine population. Et on a les eaux usées industrielles sanitaires (EUI-S), ça c'est des semi-industriels, ça va être le bâtiment administratif, la grande salle, etc. On va là aussi, ça va être pondéré. Et puis on a les eaux usées industrielles, typiquement pour notre commune, c'est une installation de lavage de voitures, les chantiers navals, etc. Tout ça donne une clé de répartition. C'est le principe du calcul, aussi bien sur les frais d'exploitation que les investissements. Je rappelle que les communes membres sont Cheyres-Châbles, Châtillon, Estavayer et. On voit qu'entre 2020 et 2025, on a -13% de volume eaux usées, eaux claires par an. Ces -13% pour la commune de Cheyres-Châbles sont encourageants. On a une augmentation de la population de 6.6%, mais on a stabilisé notre consommation d'eau potable. Et le 2^e effet vient qu'on a beaucoup de canalisations en séparatif. Je trouve intéressant de voir que derrière cela ça se traduit par des chiffres qui sont bénéfiques pour nous. On doit se répartir les 100% des charges, une baisse d'une commune est compensée par une autre et inversement. C'est le principe du balancier. On voit malheureusement que dans ce cas de figure on a une augmentation de 1% sur les comptes dès 2026. On voit que Marmy SA influence énormément les chiffres. Dès qu'on a une industrie qui pose un dispositif, elle influence automatiquement la clé de répartition. Les charges sont de CHF 1'084'996 et on aura une augmentation de 1% à notre charge, ce qui représente CHF 10'849.00.

- **L'avancement des travaux en lien avec les investissements**
 - **Eclairage public:** c'est physiquement terminé, on a que du LED sur l'ensemble du territoire. mais on est toujours dans l'attente de la facture finale.
 - **Etude hydraulique pour la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel à Cheyres:** aujourd'hui on doit se mettre en conformité, donc on doit mettre un UV. Pour cela, on avait fait une étude théoriquement de dire de Vaularbel, on tire une conduite jusqu'au réservoir.

Le réservoir est prévu pour, sauf le coût de cet ouvrage est très important. Donc on est parti sur quelque chose de plus raisonnable qui est la création d'une chambre. Et pour ça, les variantes d'implantation sont en cours d'analyse. On a d'un côté tout ce qui est service de l'État parce qu'on est dans une zone forêt, puis on a aussi des propriétaires. Donc on est en train de chercher le bon chemin pour pouvoir créer cette chambre de contrôle et puis d'installer un UV.

- **Mise en conformité de l'arrêt de bus à Châbles:** le dossier a été envoyé pour une enquête préalable, donc ça avance relativement bien. On est dans l'attente du préavis du SPC. Dans la logique de choses, il va y avoir une enquête préalable au niveau des services cantonaux. Là aussi, au niveau des subventions cantonales, on ne sait toujours pas la part cantonale. On va venir avec un projet de réalisation avec des offres rentrées. On va faire un appel d'offres pour venir avec un budget +/-10%. Et à la question: c'est quand qu'on voit cet arrêt de bus? On croise les doigts pour 2027.
- **Fusion et actualisation du PGEE:** c'est tout un travail de fond avec RWB, c'est juste énorme et cela prend des ressources internes. On le savait, on a eu une pique de relance encore aujourd'hui par la chef de projet. On a une belle équipe au niveau RWB, on a 2 dames très compétentes qui travaillent avec nous sur le dossier, mais ils ont besoin d'informations de notre part et nous on doit libérer du temps et c'est un peu chronophage. Mais c'est un travail qui va prendre entre 18 mois, 2 ans et je répète, c'est identifier les conduites, identifier la propriété des canalisations. C'est vraiment un travail de fond. C'est vraiment pour moi un dénominateur commun dans la technicité pour pouvoir alimenter notre base de données.
- **Réfection de la route de Crevel:** on attendait cette séance aujourd'hui vis-à-vis de vous pour donner le go demain à notre mandataire. On parle d'une réalisation, fin 27/28 si tout se passe bien. Si on a l'obtention du crédit, c'est évident.
- **Réfection de la route des Granges.** Ils ont fait vite, ils ont concassé. On a une magnifique route qui s'est faite sur les Granges. La bande de roulement a été coulée, ça avance bien. Ça doit être terminé la semaine prochaine.
- **Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux:** c'est le dernier règlement à valider suite à la fusion. Les chiffres sont conséquents et il faudra s'assurer de ce qu'on va annoncer, car il faudra défendre le positionnement. Il faut avoir toute des données et des données de qualités, ensuite on verra la marge de manœuvre. Les buts sont : équilibre du compte des eaux usées, attribution au maintien de la valeur, effectuer sereinement les travaux liés au PGEE, anticiper la rénovation de la station d'épuration ERES. On parlait d'une participation de la commune de 3 millions.

Les étapes sont: définir les coûts de maintien de la valeur (Terminé), établir les futurs coûts liés au PGEE (en cours – fin 2026), déterminer les taxes (Terminé), 1ère validation par le nouveau Conseil communal – (Mai), examen préalable du SEn (durée 6 semaines), examen par Monsieur Prix (Mai – Septembre), correction et validation finale par le Conseil communal, approbation par le Conseil général (septembre ou décembre).

La tarification se décompose entre les taxes périodiques (taxe d'exploitation et taxe de base) et une taxe unique (taxe de raccordement). Ces différentes taxes servent à couvrir les charges de fonctionnement, les coûts d'investissement de la STEP intercommunale, de nos ouvrages communaux et de nos installations publiques. Chaque taxe a sa base tarifaire, soit par mètre cube d'eau, équivalent habitant (=chambre habitable) et surface pondérée (la surface * indice IBUS).

Exemple: aujourd'hui, un ménage, 4 pièces habitables avec un IBUS de 0,6 et une parcelle de 398m², elle paye CHF 23,20, elle payera CHF 466,30.

Selon les premiers calculs la taxe de base sur la surface pondérée devrait se situer à 0.50 ; la taxe par Equivalent habitant pour la STEP à environ CHF 26.20 et le prix au m³ à 1.95. Il s'agit du tarif maximum qui serait intégré dans le règlement relatif aux eaux usées. Un tarif réduit sera appliqué dans le règlement d'exécution des eaux usées. Il s'agit d'une première estimation avant retour du Canton et de Monsieur Prix.

- **Travaux printaniers:** on a supprimé la bande de roulement rouge endommagée devant l'école de Cheyres et le passage pour piétons à l'entrée du chemin de la Gare. On va renforcer le marquage et



la signalétique sur les chemins de la Condémine, du Rafor et de Bonnefontaine. On va poser des priorités, des cédez le passage à Châbles ainsi que sur la route qui mène aux Granges depuis Cheyres pour indiquer aussi qu'il y a des virages dangereux. On va aussi marquer le passage pour piétons au rond-point à Cheyres. On a appuyé la demande, on n'a pas la validation mais on sent que c'est assez favorable. Je vous reconfirmerai ça mais on a vraiment insisté sur ce fait là. Nous on croise les doigts pour qu'on puisse avoir l'autorisation de marquer ce passage pour piétons après le rond-point à Cheyres. Il y aura également le curage des canalisations du réseaux d'eaux usées dans le secteur de Bonnefontaine et des Bossonets.

M. Bernard Pochon

• **Culture-sport-loisirs:**

- **L'association de la Bibliothèque** d'Estavayer a été dissoute et la bibliothèque a été reprise par la commune d'Estavayer. Une convention est signée entre les communes du CO d'Estavayer pour en assurer le fonctionnement. Ce changement ne modifie en rien l'accessibilité de la bibliothèque pour nos élèves et notre population.
- Le dossier des **locations des salles communales** est enfin terminé. Cela a pris beaucoup de temps et d'énergie, car la conciergerie n'a pas participé au projet depuis le départ de M. Huguet.
- **Jumelage:** nous avons eu le grand plaisir de participer au 25e anniversaire du Jumelage l'année passée et tous en garde un merveilleux souvenir. Merci St-Martial.
Lors de la dernière assemblée, Mme et M. Anne-Gabrielle et Victor Frauchiger ont rejoint le comité.
Nous allons accueillir une trentaine de membres de la Brasucade du 3 au 5 juillet prochain. La date a été fixée en fonction des festivités du 20e anniversaire du port, mais pas de problème, le comité a préparé un autre programme pour nos amis de St-Martial. Si vous désirez loger des amis cévenols, n'hésitez pas à contacter le comité.
- **Fête nationale:** cette année, la fête nationale se déroulera à la plage. Pour toutes les autres manifestations, merci de consulter le memento de l'USL et de rester attentif à la rubrique «événements» de l'application communale.

• **Santé-Social:**

- **Bien vieillir dans la Broye:** Après 2 ans d'existence, la commission «Bien vieillir dans la Broye» a terminé son activité par un après-midi de conférences au comptoir broyard. Les différents thèmes de la politique senior ont été abordés comme le logement, la mobilité, les services, etc. La commission a été dissoute mais la politique senior régionale devrait être reprise par AscoBroye.
- **Senior + :** Au début de mon mandat, je me suis dit que ce projet allait très difficile à mener. Mais la décision d'orienter la politique pour les seniors par les seniors a été un très bon choix. Grâce aux membres de la ComSen, nous avons pu élaborer le concept senior communal et mettre les actions en route, en fixant des objectifs annuels. En 2025 l'objectif était «l'intergénérationnel». Et grâce à la collaboration entre les seniors, les écoles et la jeunesse, les différentes générations se sont rencontrées et ont découvert les compétences des autres. Quand on voit un jeune apprendre le fonctionnement d'un smartphone à un senior ou un senior apprendre à danser la valse à un jeune pour la bénichon, on sait que l'objectif est atteint. Un tout grand merci aux membres de la ComSen pour leur enthousiasme, leurs idées et leur bonne humeur. Afin de pérenniser la ComSen et d'assurer son fonctionnement futur, le Conseil communal a mandaté Mme Cindy Sgoifo, animatrice socio-culturelle. Bon vent à toute l'équipe !
- **RSSBF :** Tous les feux sont au vert pour la construction du nouvel EMS d'Estavayer. Les travaux vont débuter cet automne.
- **Guichet famille :** Conformément à la législation, les entités sociales du réseau ont ouvert en début d'année le «Guichet famille». Cette nouvelle prestation permet aux familles qui ont des difficultés et ont un enfant de moins de 12 ans d'accéder à des prestations complémentaires pour :
 - Un soutien financier mensuel pour aider à payer des dépenses essentielles.



- Le remboursement des frais de garde d'enfant.
- Le remboursement de frais médicaux.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la commune.

- **Procap** est né de la collaboration entre la jeunesse de Delley-Portalban et le RSSBF. C'est un projet innovant permettant aux jeunes de se familiariser avec des processus dont ils n'ont pas l'habitude comme : établir un budget, demander des bourses d'étude ou d'apprentissage et d'appréhender les procédures auprès de différentes institutions et services. Le lancement de ce projet aura lieu lors du prochain giron de la Broye.
- **CSU-nvb** : Après l'inauguration de la base d'Yverdon et la mise en service des transferts inter-hospitaliers en 2025, le Csu-nvb a inauguré fin janvier sa nouvelle base de Ste-Croix sur un projet public-privé.
- **Tourisme:**
 - **ATB** : L'association touristique de la Broye a une nouvelle directrice en la personne de Mme Carina Yerly. Mme Yerly a commencé son mandat par revoir et renforcer les collaborations avec les acteurs touristiques que sont les sociétés de développement, les communes vaudoises et les prestataires touristiques.
 - Grace à Cheyres-Châbles Tourisme fleurissent **des œuvres artistiques** depuis quelques années dans la commune. Le 9 mai prochain, au port, sera inaugurée... chut ! Une toute nouvelle surprise.
 - Et enfin, agendez dès aujourd'hui le **marché artisanal et le brunch à la ferme** des Tierdzous les 20 et 21 juin prochain.

Pour conclure, il me reste à remercier mes collègues du Conseil communal et le personnel communal dans son entier, et de souhaiter le meilleur à la commune de Cheyres-Châbles et à ses nouveaux élus.

M. Stéphane Rey

- **Concours pour la création d'un site scolaire à Cheyres:** On avance à grands pas, le crédit a été voté en fin d'année passée. On a actuellement, en collaboration avec l'administration et la direction de l'école, validé ce qu'on appelle le programme, donc combien de salles de classe, quel type, une bibliothèque, etc. Le jury est quasiment dans son ensemble confirmé, il y a encore un membre professionnel qui doit nous rendre réponse. La liste sera communiquée lors d'un prochain conseil, quand la répartition des dicastères aura été faite. Avant de rendre l'appel sélectif, on va certifier cet appel sélectif avec une procédure SIA, c'était prévu dans le projet. Donc la prochaine étape consiste à lancer cette certification, la validation du programme et du règlement de concours par ladite commission SIA.
- **Ecole de Châbles:** l'appel d'offres pour les bureaux d'ingénieurs a été lancé. On devra prochainement adjuger ces travaux. Ici aussi, le programme pour l'aménagement des locaux est quasiment ficelé. Également ici, c'est un travail de l'administration et de la direction de l'école. Ils ont été sollicités notamment par rapport au fonctionnement de l'école. Qu'est-ce qu'on met, où, comment le système va fonctionner. La direction et l'administration ont été impliqués pour ce travail-là.
- **Centre sportif:** le projet d'assainissement énergétique est quasiment terminé. Des bonnes surprises sur le plan financier, ça s'est bien passé. Les risques potentiels de changement de mat ne se sont pas avérés, on va donc pouvoir boucler le projet dans de bonnes conditions. On a mis en place ce qu'on avait présenté dans le projet à un EMS qui a permis de détecter des problèmes techniques sur la production d'eau. C'est donc intéressant, on va déjà pouvoir améliorer et faire des économies. Il y aura la pose d'une batterie qui suivra d'ici l'été. Et puis, je tease un petit peu ton prochain point, Jean-Christophe, la mise en place d'une CEL au niveau des bâtiments communaux est en cours.



J'aimerais terminer avec quelques remerciements généraux. Le risque, c'est qu'on oublie toujours quelqu'un. Avant de regarder vers de nouveaux horizons, je me permets de regarder dans le rétroviseur, et puis de me tourner vers mes collègues pour les remercier pour la bonne collaboration. Finalement, on s'est vu chaque semaine quasiment pendant plus de cinq ans. Il y a des semaines où je croyais que je les ai presque vu plus souvent que ma femme. On a eu des discussions intensives, des débats quelquefois animés, mais dans l'ensemble, j'en retire vraiment beaucoup de satisfaction et puis on peut même dire de belles amitiés, donc c'était vraiment une expérience au niveau humain qui était excellente. Donc je garderai un excellent souvenir. Des dictons de l'un ou de l'autre: allumer des mèches, urgent d'attendre. Donc ça, on va se faire le petit lexique pour pouvoir continuer dans de bonnes conditions. Mon seul regret, les collègues, c'est de ne pas avoir été des vôtres lors de la sortie à Saint-Martial. Sinon, je tire vraiment du positif de tout ce qui s'est passé et puis c'est clair que ce n'est pas toujours facile, on a des décisions des fois douloureuses et difficiles à prendre. Mais dans l'ensemble, je suis très content comme ça s'est passé et je vous remercie chaleureusement.

Je remercie aussi toute l'administration, en particulier Marlyse, je regarde toujours là-bas, mais elle fait partie de l'équipe quelque part. Je remercie les membres de la commission de l'aménagement du territoire. On s'est vu un petit peu moins souvent, mais on s'est quand même vu souvent. Là aussi, il y a un travail vraiment d'équipe qui a été fait dans des conditions, je pense, qui étaient très agréables. J'ai eu énormément de plaisir à travailler, à collaborer avec chacun de vous. Je me réjouis de continuer. Et puis pour ceux qui nous quittent, malheureusement, il y a une petite larme, mais voilà, c'est la vie.

Et je aussi je vais garder d'excellents souvenirs des travaux et puis de la collaboration qu'il y a eu. Pour terminer, je vous remercie, vous, les Conseils généraux, pour la collaboration, puis la confiance et puis la population aussi, pour la confiance qui était donnée. Je me réjouis de continuer l'aventure et de continuer à servir la commune et sa population. Merci.

M. Stéphane Delley

- **Pont des Pointus:** la saga continue. Personnellement, je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait autant de problèmes. On espérait une pause de ce pont pour 2026. Je vous fais un bref historique. Fin 2024, il y avait eu la fiche de projet, puis le vote du crédit, la remise du dossier pour l'enquête préalable. Ensuite, en 2025, un premier préavis négatif concernant la circulation des personnes en situation de handicap, ce n'était pas adapté là-bas. On va quand même se poser 2-3 questions et le 2^e avis négatif après analyse: la pente de la passerelle était trop importante. Ensuite, en 2026, le bureau CFA a préparé plusieurs variantes à notre demande. Et là, je vais vous communiquer des infos toutes fraîches qui viennent de tomber. La mise à jour du dossier et du devis estimatif sur la base du plan d'enquête publique. Alors, premièrement, il y a quelques éléments principaux qui conduisent à l'augmentation malheureusement des coûts par rapport à l'examen préalable comme je vous ai dit avant. Donc, premier point, y a l'augmentation de la longueur. Logiquement, pour diminuer la pente, on va augmenter le pont. Qui était de 18m60. On va passer à plus de 21 m selon les exigences du SeCA. On va aussi augmenter la hauteur du garde-corps qui était de 1 m à 1m30 selon les exigences du SPC. Il y a l'augmentation de l'enrochement : on était à environ 34 m² et on sera à 46 m² pour la stabilisation des berges selon les exigences du SPC et du SEn cette fois. Et bien évidemment, l'augmentation des honoraires en raison de l'importance du projet et des nouvelles contraintes suite aux exigences des services. L'estimation, on avait voté pour un crédit à CHF191'000, on va passer aux alentours des CHF 300'000, voire un peu plus. Voilà pour la mauvaise nouvelle. Selon la nouvelle planification estimative proposée et vue avec le bureau CFA, la mise à l'enquête de 30 jours qui serait à de mi-avril à mi-mai 2026. Ensuite, transmettre la demande d'approbation des plans au SPC fin mai 2026, la préparation de l'appel d'offres à mai 2026, l'appel d'offres environ juin juillet, l'adjudication au mois d'août, l'obtention du permis de construire de la DIME. Fin août 2026 ou début septembre 2026, L'obtention du crédit de construction, parce qu'il va falloir revoter bien évidemment. On va devoir regarder si on va peut-être décaler le Conseil général de septembre à août pour décider ça, pour ensuite avoir un début des travaux dans le lac, la démolition, l'enrochement des berges, etc., de septembre à octobre 2026. Ensuite, le début des

travaux sur les berges en dehors de la forêt, le terrassement, les culées en béton, ce serait pour octobre ou décembre 2026, si tout est accepté. Par après, le chantier sera à l'arrêt de janvier à mi-mars 2027 et le début des travaux de pose de la passerelle serait sur avril 2027 pour ensuite terminer les accès jusqu'au bord de la forêt. Voilà pour une pause globale à mai 2027, si tout va bien. À noter que vous avez déjà voté le crédit et le principe de la passerelle. Les modifications du projet entraînent une augmentation des coûts non prévisibles. Le déplacement du Conseil général de septembre à août est bien évidemment recommandé par le bureau CFA. Le crédit actuel n'étant pas suffisant, il n'est pas possible de démarrer les travaux avant le vote du crédit complémentaire par le Conseil général.

- **Escaliers sur le chemin de la gare:** on a eu des retours plus tôt. On va peut-être encore gratter le chemin pour que ce soit un petit peu mieux, un petit peu plus plat. Et on va également possiblement mettre des petites barrières en bois entre les 2 barrières, comme vous pouvez le voir, pour qu'il y ait un peu plus de sécurité. On n'a pas fait tout le long des barrières en métal pour une question de coût.
- **Couvert à la place de jeux:** il y a également pas mal de retours plutôt positifs. Le placement, je trouve qu'il est assez stratégique. Il y a une jolie vue sur le lac. Et les parents peuvent surveiller les enfants aussi. Donc le travail est plutôt bien fait. À voir peut-être si on va mettre deux trois petits arbustes. On a eu un retour comme quoi quand le soleil tape dessus, il faisait un peu trop chaud. On verra ça par la suite. Mais bilan des deux choses plutôt positives.

Donc, Madame, Messieurs, nous y voilà. La fin de la législature. Oui, déjà. Enfin, certains diront que le temps file quand on travaille dur, d'autres diront qu'il file, surtout quand on repousse les décisions à plus tard. Il y a eu des promesses tenues, d'autres en cours et quelques-unes qui sont encore coincées dans les embouteillages administratifs. Mais rassurez-vous, elles ont un bon GPS. Mais au-delà de l'humour, cette législature a été marquée par un engagement réel, une énergie constante, une capacité et une endurance remarquables à rester pendant de longues soirées. Alors merci à toutes et à tous pour votre travail, votre patience et vos convictions. La prochaine législature arrive. Pleine d'espoir, de nouveaux projets et probablement des débats très similaires. Mais après tout, si ça marche, pourquoi changer? À très vite pour la suite. Parce qu'en politique, ce n'est jamais vraiment la fin. Et je remercie bien évidemment vous tous et mes collègues pour ces 4,5 années qui sont très bien passées. Merci à vous.

Mme Mary-Ann Hayoz

- **CO Estavayer:** aucun recours n'a été fait pour la rénovation du pavillon 3, ce qui permet à la Commission d'aller de l'avant dans ce projet. Pour le SLPP, le Service de Logopédie et de Pédopsychiatrie, les enfants qui sont sur Estavayer seront répartis sur le Sacré-Cœur. Mme Bertschy-Gremaud, qui est la directrice, a pris contact avec les communes de Cheyres-Châbles, de Lully et de Châtillon pour trouver un arrangement. Donc tant que l'école ne sera pas faite à Cheyres, les enfants iront toujours à Estavayer et on a la possibilité de louer un local au CEP. En fait, les enfants des 3 villages resteront là-bas.
- **Crèche:** au cours des 3 dernières années, la crèche a accueilli entre 45 et 50 enfants avec des effectifs globalement stables. Plusieurs aménagements et améliorations ont été réalisés afin d'enrichir le cadre de vie et le bien-être des enfants. Un canapé forestier a notamment été créé, offrant un espace naturel et ludique supplémentaire. Par ailleurs, chaque membre de l'équipe a reçu un tablier personnalisé avec le logo de la structure, renforçant ainsi l'identité visuelle et la cohésion professionnelle. À la suite des recommandations du SEJ concernant la protection solaire des enfants, des toiles d'ombrage seront installées les prochains jours afin d'assurer une meilleure protection des enfants lors des activités extérieures. 2 petites maisons en bois ont été mises à disposition des enfants, elles sont magnifiques, contribuant à diversifier les espaces de jeux et à stimuler leur imagination. Ces différentes initiatives témoignent d'une volonté de continuer d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'environnement proposé aux enfants.
- **AES:** les effectifs ont légèrement évolué ces dernières années, passant de 108 élèves en 2023-2024 à 110 en 2024-2025, puis actuellement on est stable, on est toujours à 110 élèves. Cette évolution traduit une situation globalement stable. Sur le plan organisationnel, l'AES a franchi une étape importante en accueillant son premier stagiaire, contribuant ainsi à la formation et à la relève



professionnelle. Par ailleurs, la commune a investi aussi dans un nouveau programme d'inscription beaucoup plus simple et plus intuitif pour les parents. Cet outil est bénéfique à la fois pour les parents ainsi que le personnel communal et est utilisé autant pour la crèche que pour l'AES. Les parents pourront inscrire leurs enfants en ligne. Ils pourront même annoncer une absence le jour même.

- **Ecoles:** en 2023 2024, nous avons 217 élèves, 2024 2025, 217 et là on est toujours à 217. Ce qui ne va pas être le cas avec la rentrée scolaire 2026 2027 où nous aurons une légère augmentation. En 2024, nous avons ouvert une nouvelle salle de classe et déplacé la salle de couture à Châbles. Nous avons aussi pu faire venir, ça sera prochainement, du 28 avril au 22 mai, le cirque Gomettes et Gabatcho qui s'installera à Cheyres, juste derrière le pavillon. Vous allez voir, ça va se monter tout soudain. Offrant aux enfants l'opportunité de participer à des spectacles et de vivre une expérience artistique enrichissante. Cette initiative est rendue possible grâce à la collaboration étroite entre le conseil des parents et la commune.

Je vais passer aux remerciements. J'en ai beaucoup, mais je vais faire vite parce qu'on a beaucoup parlé ce soir. Je tiens à adresser mes sincères remerciements au personnel du bureau communal pour son engagement et son précieux travail au quotidien, à Jeanne, Laetitia ainsi que Marlyse avec qui j'ai eu beaucoup plus de relations et François. Leur présence, leur efficacité et leur sens du service ont été essentiels et je leur en suis profondément reconnaissante. Mes remerciements vont aussi à la directrice de la crèche ainsi qu'à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et la qualité de l'accompagnement qu'on offre aux enfants. Je remercie aussi Madame la responsable de l'AES ainsi que tout le personnel pour leur implication et leur professionnalisme. En ce qui concerne les écoles, je vous informe que Mme Laurence Fontaine a présenté sa démission au sein de l'arrondissement scolaire de Cheyres-Châbles pour le 31 juillet 2026. Elle était arrivée dans notre commune en 2018. Mme Fontaine reprendra le poste de directrice des écoles primaires de Grolley-Ponthaux. Je lui souhaite plein succès dans ces nouveaux défis et je lui adresse également ma reconnaissance ainsi qu'à son personnel encadrant les élèves, pour leur engagement constant en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants. Un remerciement aussi particulier est adressé à l'ensemble du personnel de la voirie pour son engagement, son dévouement au sein des 3 infrastructures ainsi que pour la qualité de la collaboration entretenue avec les responsables des différentes infrastructures. Je remercie aussi également le conseil des parents avec lequel nous avons pu développer une relation de confiance et une excellente entente. Je profite aussi de remercier la presse qui est là ce soir, pour toujours avoir répondu favorablement à nos différentes demandes concernant les écoles, l'accueil et la crèche. Et pour terminer, Mesdames, Messieurs du Conseil général, chers collègues du Conseil communal, au moment de clore ces cinq années passées à vos côtés, je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères. Ce fut une belle expérience de pouvoir collaborer avec chacune et chacun d'entre vous au service de notre collectivité. Ces années ont été marquées par des défis, mais aussi par des belles réalisations rendues possibles grâce à votre implication, votre esprit de collaboration et votre sens des responsabilités. Je garderai de cette expérience de précieux souvenirs tant sur le plan professionnel qu'humain. Je vous remercie encore pour votre confiance, votre soutien, le travail accompli ensemble et vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite de votre engagement. Je me réjouis de siéger à vos côtés. Merci.

5. Information du Conseil général

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Au niveau de la commission financière, Je voulais juste remercier le Conseil communal pour la collaboration qu'on a eue pendant ces années, particulièrement aussi le responsable des finances,



M. Guerry et l'administration communale dans son ensemble. Et puis pour terminer, je remercie sincèrement tous les collègues de la commission financière avec qui on a travaillé, on a discuté, on a eu des soirées qui étaient assez sympas, mais on a tout le temps pris des décisions au plus près de notre conscience.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

Moi je me lève pour remercier mes collègues, la bonne collaboration qu'on a eu dans ces 5 ans. Un grand merci pour le travail fourni et puis ça se présente sur des meilleurs auspices pour la nouvelle législature. Donc merci à vous tous.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

Suite à l'information que je vous avais donnée lors de la séance du Conseil général du 1er décembre 2025 concernant les préavis négatifs reçus par le service de la forêt et de la nature pour la réfection des petits ports, nous avons décidé de fixer une rencontre avec ce service. Elle a eu lieu le 4 décembre dernier. Cette séance a été constructive et nous a permis de mieux comprendre leur point de vue. Mesdames Cheda et Binggeli du Service des Forêts et de la Nature se sont déplacées à Cheyres pour cette réunion. Notre syndic a rappelé que des notices de 2013 traitaient déjà des problèmes des petits ports, soit l'ensablement des ports et les amarrages anarchiques. Pour le premier préavis négatif de rénovation, le projet était jugé trop radical en enlevant les îles pour mettre des pontons flottants au centre des ports. Pour le deuxième préavis négatif de la part de l'État, cela concernait des atteintes jugées légères et graves dans notre projet, en voulant enlever la presqu'île au safari et nos rénovations ne montraient pas assez de compensation envers la nature. Finalement, elles nous ont proposé de refaire une nouvelle variante plus élaborée dans leur vision. En expliquant l'impossibilité de regrouper toutes les places de bateaux des petits ports dans le grand port, nous avons opté pour un nouveau projet simple avec des pontons en bois, sans électricité, mais en mettant un accent sur la sécurité pour les utilisateurs. Mmes Chedda et Binggeli confirment que même après une réfection des petits ports, nous n'aurons aucune garantie que les concessions soient renouvelées en 2047. Le 23 mars dernier, Monsieur Simon Maendly de l'entreprise Biol nous a présenté sa nouvelle variante qu'il doit déposer à la fin du mois d'avril au Service de la forêt et de la nature. Depuis sa constitution, le 9 avril 2022, la commission s'est réunie environ 14 fois, Je la compare un peu à un match de tennis et là, nous sommes en quelque sorte à la balle de match. Qui va gagner? La réponse du service de la forêt et de la nature nous le dira. Nous arrivons en fin de législature et je voudrais remercier tous les membres de la ComAPP, surtout ceux qui terminent leur mandat. Nous avons travaillé dans un bon état d'esprit et je souhaite que nous continuions dans ce sens. Merci.

Mme la présidente informe encore, nous avons reçu au Conseil général une lettre de la part du collectif « STOP béton Cheyres » qui nous informe avoir recueilli plus de 400 signatures et projette une initiative populaire. Le Conseil général a pris note de leur demande mais considère que cela résulte du privé et ne se positionne pas.

6. Divers

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Denis Chanez, Conseiller général

J'ai en premier lieu une remarque concernant les miroirs au milieu du village de Châbles. Avec l'installation du Stop, la visibilité est assez difficile. On a pu s'apercevoir quand le mât est tombé que la



visibilité était bien meilleure qu'une fois que le mât était là. Donc si on peut regarder le panneau du passage à piétons, sans l'enlever, le tourner pour avoir une meilleure visibilité.

Un postulat à déposer au conseil général pour la mise en place d'un groupe de travail pour l'étude d'un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires. Notre commune a fait le choix en 2007 d'offrir à sa population une prestation innovante, une crèche. Lors de sa votation en assemblée communale, celle-ci avait été validée à une très large majorité. Décision audacieuse ou visionnaire, de 13 places, celle-ci a été doublée. En 2025, son coût de fonctionnement net pour la Commune, sans l'accueil de jour, est de plus de CHF 200'000 et nous pouvons affirmer que celle-ci répond pleinement aux besoins de notre population. Profitant de cette prestation depuis 2021, nous en sommes très reconnaissants envers la Commune. Je pense que nous ne sommes pas un cas isolé et que la crèche est un élément qui pousse bon nombre de couples à s'établir sur notre belle Commune. Je pense fortement que cette prestation joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale de notre Commune et contribue à maintenir un équilibre des classes d'âges. Le vieillissement de la population que nous pouvons observer partout et également à Cheyres-Châbles est un sujet d'actualité. La preuve en est la mise en place du concept senior voulu par le Canton et l'augmentation du pourcentage de celui-ci observé ces dernières années. Si nous voulons un village qui vit et qui prospère, celui-ci doit être composé de toutes les classes d'âges afin d'avoir une cohésion sociale forte qui permet l'intégration de toutes les classes et surtout de faire vivre le village aux travers de différents centres d'intérêts et de différentes expériences. La crèche est pour moi un aimant à famille qui permet d'atteindre l'objectif de diversification des classes d'âges. Depuis plusieurs mois, en échangeant avec différents parents, un sujet de préoccupation revient continuellement concernant la question de l'accueil extrascolaire proposé durant les vacances scolaires dans notre Commune. Le canton de Fribourg totalise environ 16 semaines de vacances durant l'année scolaire 2025–2026 ce qui laisse un déficit important de semaines où la prise en charge doit être assurée autrement que par les parents. Lorsque notre fils a débuté sa scolarité, nous avons reçu un formulaire d'inscription pour l'accueil extrascolaire. Même en répartissant nos semaines de vacances, un important différentiel est à relever. Nous avons donc opté pour une maman de jour. Cette solution nous satisfait pleinement, mais la situation actuelle est préoccupante et mérite d'être étudiée afin d'anticiper un manque futur ou pour simplement apporter une simplification aux parents. Aujourd'hui, le constat est le suivant en ce qui concerne l'accueil de jour pour notre Commune: il ne reste plus qu'une seule maman de jour active à Châbles. Le nombre de mamans de jour disponibles sur Cheyres est limité. Cela crée une situation tendue, qui pourrait rapidement devenir problématique pour de nombreuses familles. La question revient souvent: pourquoi notre Commune ne dispose-t-elle pas d'une structure formelle d'accueil durant les vacances scolaires, comme le proposent d'autres communes du canton? Je suis conscient qu'un tel dispositif implique des normes, des coûts et une organisation à anticiper. Cependant, je constate qu'aucun sondage à ma connaissance récent n'ait été mené auprès des familles de notre commune pour évaluer ce besoin (avant scolarisation en tout cas). Au vu des nombreuses sollicitations reçues, il m'apparaît nécessaire d'obtenir des données objectives. Dès lors, je propose la mise en place d'un groupe de travail, sur le modèle de celui constitué en 2024 pour l'étude relative à la déchèterie. Ce groupe serait composé de membres du Conseil général et du Conseil communal pour un total de 5 à 6 personnes. Ce groupe de travail devrait élaborer un sondage officiel destiné:

- aux parents d'enfants scolarisés dans notre cercle scolaire;
- ainsi qu'aux jeunes parents dont les enfants ne sont pas encore en âge de fréquenter l'école obligatoire.

Le but de ce sondage est de permettre de définir les besoins réels en matière d'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires et de connaître l'intérêt des familles pour une structure communale ou intercommunale. L'objectif serait de pouvoir de réaliser le sondage dans le courant de l'année et de transmettre les résultats au plus tard d'ici la fin de l'année. Les résultats du sondage seront remis au Conseil communal par l'intermédiaire de la personne responsable du dicastère concerné afin de laisser à celle-ci le temps nécessaire pour envisager la mise en place d'une structure adéquate pour la rentrée scolaire 2027, si les besoins se confirment. Cela permettra de plus de déterminer les coûts, le



financement et la prise en charge financière par les parents. Cette démarche vise à répondre de manière structurée aux préoccupations légitimes de nombreuses familles de Châbles et de Cheyres, préoccupations que je partage également. Obtenir une vision claire des besoins de notre population est un préalable indispensable à toute décision. Je suis convaincu qu'un tel travail permettra de disposer d'une base objective pour envisager — ou non — la création d'un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires. Je suis également convaincu que cette structure permet aux familles de s'organiser et dans une certaine mesure également d'augmenter l'employabilité des couples qui se traduit par des rentrées fiscales supplémentaires pour notre Commune et également un service supplémentaire à nos citoyens.

Je vous remercie de l'attention portée à ce postulat et vous demande de le soutenir lors de sa votation.

Mme la Présidente remercie M. Chanez et prend acte du dépôt du postulat. Celui-ci sera examiné par le Bureau lors de sa prochaine séance qui décidera de sa transmission ou non au Conseil général.

M. Jean-Christophe Sauterel, Conseiller général

A mon tour de déposer un postulat qui a pour thème l'étude et la mise en œuvre d'une communauté électrique locale (CEL) à l'échelle de la commune de Cheyres-Châbles. En tant que membre de la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie, j'ai été amené à examiner un très grand nombre d'annonces et de demandes de permis de construire relatives à des installations de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communal. Cette dynamique témoigne d'un fort intérêt de la population et des acteurs locaux pour la transition énergétique et la production d'électricité renouvelable. Dans ce contexte, il apparaît opportun de franchir une étape supplémentaire en structurant et valorisant cette production locale à travers la création d'une Communauté électrique locale (CEL). Selon les nouvelles dispositions légales fédérales et appliquées par le Groupe E, notre gestionnaire de réseau, une CEL permet de vendre l'électricité produite localement, non seulement dans un seul bâtiment, mais dans un périmètre étendu, soit un quartier voire l'ensemble d'une commune. La mise en place d'une telle communauté dépend de la typologie du réseau électrique. Pour l'énergie échangée dans une CEL, un rabais substantiel est appliqué sur l'utilisation du réseau: qui va de 40% à 20% en fonction de la typologie du réseau. La cartographie mise en ligne par le Groupe E indique que le territoire de la commune de Cheyres-Châbles permet de bénéficier de ces rabais. Plusieurs études montrent que les consommateurs peuvent bénéficier d'une réduction de 20% sur leur facture d'électricité, pour l'électricité produite et consommée localement et les propriétaires d'installations photovoltaïques peuvent atteindre un rendement de l'ordre de 6 à 8% des investissements consentis sur l'installation. Pour ceux qui ont eu l'occasion de regarder A bon entendeur la semaine passée, ils auront vu que, par exemple, un projet a été développé sur la commune du Mont-sur-Lausanne tout récemment. La création d'une CEL permettrait ainsi: de valoriser la production photovoltaïque locale en forte croissance, d'optimiser l'autoconsommation à l'échelle communale, de réduire les coûts pour les ménages et les entreprises et la commune, de renforcer l'autonomie et la résilience énergétique de la commune, de favoriser une dynamique collective et participative en matière d'énergie.

Par le présent postulat, le Conseil communal est invité à:

- 1. Étudier l'opportunité de créer une Communauté électrique locale (CEL) couvrant tout ou partie du territoire communal.*
- 2. Analyser les conditions techniques liées à la topologie du réseau, en collaboration avec le Groupe E.*
- 3. Identifier les potentiels de production existants et futurs (toitures publiques et privées, infrastructures communales, etc.).*
- 4. Évaluer les implications juridiques, organisationnelles et économiques d'une telle démarche.*
- 5. Examiner, au besoin, la possibilité de lancer un projet pilote dans un périmètre pertinent.*
- 6. Informer la population afin de favoriser l'adhésion au projet.*
- 7. Proposer, le cas échéant, un modèle de mise en œuvre ainsi qu'un calendrier de réalisation.*



En conclusion, au vu du développement rapide des installations photovoltaïques sur notre territoire et des conditions favorables identifiées, une telle démarche apparaît pertinente, tant du point de vue énergétique qu'économique. Ce postulat vise ainsi à doter la commune des éléments nécessaires pour se positionner de manière proactive dans la transition énergétique et saisir les opportunités offertes par les Communautés électriques locales. Une telle initiative positionnerait notre commune, Cheyres-Châbles comme une commune pionnière en matière de transition énergétique, tout en apportant des bénéfices économiques et environnementaux concrets à ses habitantes et habitants.

Mme la Présidente remercie M. Sauterel et prend acte du dépôt du postulat. Celui-ci sera examiné par le Bureau lors de sa prochaine séance qui décidera de sa transmission ou non au Conseil général.

M. Florian Monney, Conseiller général

Avec grande stupéfaction, j'ai vu qu'à la salle de Châbles, notre super belle machine à café a disparu. Aujourd'hui, on nous a mis, un truc, ça va éventuellement pour tirer deux cafés, si vous n'êtes pas pressés, vous pouvez en tirer quatre. La jeunesse qui organisait ce week-end leur traditionnel jeu des œufs a dû louer une machine à café. J'ai quand même l'impression que là, je le sens déjà depuis quelques temps, on est en train de vraiment inciter les gens à ne plus louer cette salle. Alors ma question est; qu'est-ce qu'elle est devenue cette machine? Parce que c'est une machine qui était en parfait état, qui vaut plusieurs dizaines de milliers de francs, ce n'est pas une machine à CHF 2'000. Qu'est-ce qu'elle est devenue? Est-ce qu'elle a été vendue? Est-ce que la commune a besoin d'argent? Il fallait vendre la machine à café? Puis si elle a été vendue, à quel prix elle a été vendue? Ça, c'est ma première question.

Une autre question, ça concernera le petit terrain de foot qui est à Châbles. Est-ce que cette année, encore une fois, on va faire les foins écologiques sur ce terrain? Ou est-ce qu'on pense peut-être une fois arriver à le tondre? Je suis désolé, je ne suis pas jaloux, mais quand je viens ici, le terrain, il est tout le temps comme la salle, nickel, puis à Châbles il y a un laisser-aller total. Il n'y a juste plus personne. Je sais qu'aujourd'hui les choses changent, mais c'est quand même un peu déplorable de voir cette belle crèche qu'on a, puis tout le tour n'est pas entretenu.

Et puis, je profite comme ça, après je m'assieds. C'est aussi ma dernière séance, quelque chose d'un peu plus positif, mon souhait pour les nouvelles autorités. S'il vous plaît, gardez toujours la petite ligne de la navette autonome. On s'y approche, mais surtout ne l'oubliez pas. Merci.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Pour la machine à café de Châbles, je ne vais pas pouvoir te répondre ce soir parce que je n'ai pas toutes les infos. Elle a été changée, je ne peux pas te dire si l'autre a déjà été vendue ou pas, ni à quel prix. Donc je n'ai pas toutes les infos, je ne peux pas te répondre ce soir, mais tu auras une réponse. On a uniformisé les boissons, les machines, les salles de location, c'est tout.

M. Florian Monney, Conseiller général

Ce n'est pas une machine pour une salle.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Ce sont les mêmes modèles qu'il y a ici.

M. Florian Monney, Conseiller général

C'est juste pas adapté. Toutes les sociétés qui vont à Châbles, elles se plaignent parce qu'elles doivent atteindre une éternité pour pouvoir tirer un café. Les dames sont bientôt à chauffer l'eau à la maison pour la prendre avec. On en est où ? On veut louer des locaux ou pas, mettre à disposition des infrastructures ou pas? Je peux te dire honnêtement, je sais qu'elles en ont parlé, de prendre des thermos d'eau chaude pour boire leur thé après la gym.



M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Je vais vérifier s'il y a vraiment un problème avec la nouvelle machine qui est à Châbles, et je peux te dire que c'est les mêmes modèles qu'il y a à Cheyres.

M. Florian Monney, Conseiller général

OK, celle qui était là-bas, elle fonctionnait super bien, c'est juste pas normal.

Mme la présidente donne la parole à M. Stéphane Delley pour répondre à la 2^e question de M. Monney.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Je vais regarder pour qu'on s'occupe de ça.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Je souhaite aborder un problème récurrent de places de stationnement sur les parkings Sous-la-Gare. Plusieurs d'entre nous ont été interpellé par des pendulaires qui se plaignent de la difficulté à trouver une place libre certains jours en particulier depuis le début de cette année. L'installation du Pumptrack pendant la période où les bateaux sont hors de l'eau a également accentué un peu plus le phénomène. Il semblerait qu'un ou plusieurs utilisateurs qui se soient manifestés auprès du bureau communal aient reçu comme réponse orale qu'il était possible d'aller stationner au centre sportif, des places étant libre à cet endroit. Je vous laisse juger par vous-même de l'habileté de cette réponse! Est-ce que le fait de la gratuité du parking pendant cette période attire des pendulaires des villages alentours à venir stationner à Cheyres, plutôt que de se rendre à une gare plus proche de leur domicile mais pour lequel le stationnement est payant? Est-ce envisageable de rendre le parking payant pour toute l'année? Je vous invite à chercher une alternative pour augmenter la capacité de stationnement de quelques places supplémentaires pour l'hiver prochain en trouvant une solution qui ne pénalisera pas l'hivernage des bateaux, activité qui génère un revenu non négligeable pour notre commune. Selon le document concernant l'état de l'avancement de la vision communale qui nous a été transmis dans le courant du mois de mars, pour le projet 7.1 Augmentation de la capacité du P+R à Cheyres, il est mentionné qu'une requête a été soumise en février 2026 au CFF afin d'exprimer l'intérêt de la Commune et d'obtenir des informations sur la démarche à suivre. Qu'en est-il de la situation à ce jour?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Je vais commencer sur le dernier point. Je regarde Marlyse, mais pour l'instant, on n'a pas de nouvelles par rapport à ça. Je rappelle, l'idée était de casser cette butte qu'on a en face de la gare pour développer un P+R. On est assez convaincu au niveau du Conseil communal qu'il faut faire. Après, concernant ces parkings, c'est un sujet que je connais bien parce que je l'ai porté, qu'il est compliqué de trouver l'équilibre entre l'hivernage de bateaux et je répète qu'on doit quand même, quand on a un port avec 380 places, on doit quand même hiverner les bateaux. Et puis j'entends aussi le fait que quand on habite à Châbles, on a envie de se stationner. Une des pistes qu'on travaille c'est quoi? Je tiens à saluer le travail de notre capitaine parce qu'il a essayé de libérer une partie du parking du fond, une partie du côté d'Anny. L'idée c'est de formaliser ça avec le SPC. On s'était mis d'accord qu'on est dans une période un petit peu d'observation. Je vous l'ai dit, la mise en place de tels parkings, ça peut créer des tensions, ça c'est évident. On va faire évoluer la signalétique sur certaines zones pour dire qu'on laisse quand même ces zones au niveau du stationnement. Et puis la 2^e piste, c'est de se dire ce parking qui, pendant la période d'hivernage, est gratuit pour ceux qui n'habitent pas la commune, deviendra sûrement payant par la suite. Mais il faudra valider parce qu'on doit changer la réglementation. Mais on voit qu'on va se diriger gentiment sur quelque chose de payant toute l'année pour libérer. Je tiens quand même à rappeler que malgré l'histoire du pumptrack qui reste là sur une certaine période, ici, les places de parc sont vides. On a fait intervenir vendredi passé, la police cantonale pour verbaliser des voitures qui empêchaient la mise à l'eau des bateaux parce qu'ils étaient sur un parking où c'est marqué clairement interdiction de stationner. Le parking ici, il était vide. Fabien dans son discours, il y a aussi la responsabilité individuelle. Je pense qu'à un moment donné, alors j'entends complètement de dire aux gens d'aller parquer à Crevel, ce n'est pas adéquat, ce n'est pas moi qui peut soutenir ce genre de



réflexion. Mais par contre, il y a quand même aussi un petit effort parce que descendre la petite pente avec ces magnifiques escaliers qu'on a, on peut aussi faire l'effort. Mais en effet, et je l'ai dit, je l'ai répété, je crois que ça fait 3 ans qu'on a mis en place, il y a des réglages à faire et on les fera, ça c'est sûr.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

J'ai une question par rapport aux passerelles. Ce matin je suis allé me promener sur ces passerelles au bord du lac et j'ai remarqué qu'il y a pas mal de planches qui sont cassées où qui manquent. Je voulais juste savoir si des travaux étaient prévus ou si le Conseil en avait connaissance déjà.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Oui, on a connaissance, il y en a quelques-unes qui sont endommagées. On va faire le nécessaire ces prochains mois pour remplacer ces planches qui sont cassées.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

Il y en a des cassées et certaines qui manquent complètement.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

On va faire le nécessaire.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

J'enchaîne. Voilà, on l'a entendu, on arrive en fin de législature. Quelques personnes vont aussi terminer leur mandat à l'issue de cette séance. J'aimerais aussi les remercier pour leur engagement pour la commune. Et j'aimerais aussi insister ou souligner le départ de quelques personnes qui ont un long parcours politique auprès de la commune. On l'a entendu, notamment, je ne vais pas citer tout le monde, mais notamment, on a eu Fabien Monney, aussi Philippe Rapo et aussi Bernard Pochon, Aussi, Patrick Pillonel qui est absent ce soir, mais qui ont fait plus de 15 ans dans la commune, autant au législatif qu'à l'exécutif, et ça mérite quand même d'être souligné. La suite s'organise déjà et le nouveau Conseil communal sera confronté à un premier défi avec sa réorganisation. Il n'y aura pas moins de 4 nouveaux conseillers communaux à intégrer. Il sera aussi utile d'entendre la voix de chacun, ça c'est important pour moi, et de s'appuyer également sur l'expérience et la légitimité des anciens qui ont déjà mené beaucoup de projets à bien. Tout de bon pour la suite et c'est au plaisir de vous retrouver début mai.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Je prends la parole en tant que chef du groupe Ensemble.

Je tiens tout d'abord à remercier chacune et chacun d'entre vous pour les discussions constructives et le travail accompli lors de cette législature et plus particulièrement les personnes non réélues et ceux qui ont décidé de ne pas se représenter. Ça été un plaisir de collaborer avec vous tous. Je souhaite également revenir sur les dernières élections. Je félicite les élus au Conseil communal et au Conseil général des listes Avenir et Ensemble. Je tiens à relever le fair-play entre les 2 listes lors de la campagne. Celle-ci s'est déroulée dans de bien meilleures conditions que la précédente. Ça ne peut être que bénéfique pour le fonctionnement futur de notre commune. J'invite les viennent-ensuite à s'intéresser à la vie politique de nos 2 villages et à essayer de suivre de près ou de loin les séances du Conseil général, ils devraient se retrouver tôt ou tard à siéger parmi nous. J'aimerais soulever un point concernant les directives émises pour les élections. Celles-ci ont permis de mettre un cadre précis à ces élections. Je remercie le Conseil communal pour l'élaboration du document. Suite à la décision de la Chancellerie de ne pas joindre les plaquettes des groupes avec le matériel de vote officiel, les groupes Avenir et Ensemble demandent au Conseil communal de statuer sur une demande de financement partielle de la Commune pour les frais d'impression et de la distribution des plaquettes des 2 listes. Un courrier vous sera transmis prochainement avec un décompte de chacune des 2 listes afin de permettre une prise de position.



Nous souhaitons que le point 5. Financement de ces directives soit revu dans son ensemble pour les élections futures et proposons que les chefs de groupe soient consultés pour l'élaboration des modifications.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

En tant qu'habitant des Granges, je tiens à remercier le Conseil communal pour cette nouvelle route. Par rapport à l'ancien état, c'est tip top, c'est du neuf. Ensuite, il y a 15 jours, je suis passé à côté de la bergerie en direction d'Estavayer et j'ai constaté que le chemin était partiellement affaissé et qu'il était sécurisé par les barrières. Est-ce qu'il est prévu le refaire? Et puis dernièrement, la dernière chose, on m'a promis que la BH devant chez moi, il y a des travaux qui seraient effectués encore ce mois, voir ce printemps, j'attends.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Pour la BH, je ne sais pas, mais j'imagine la voirie est sur l'affaire, je ne me fais pas de souci. Et je ne peux pas répondre pour le chemin en direction de direction d'Estavayer, mais je m'assurerai que les travaux soient réalisés mais je pense que ce sera fait.

M. Fabien Monney, Syndic

Concernant le chemin de la Bergerie, on a eu une séance sur place avec la Grande Cariçaie notamment et on a retrouvé des conventions qui ont été signées entre la commune de Cheyres-Châbles et d'autres partenaires. On est en train d'examiner ces conventions pour les éventuelles participations et de trouver la solution la plus adéquate pour, refaire ce passage. C'est pour ça qu'on a mis ces barrières pour sécuriser le tronçon qui s'est un tout petit peu affaissé parce que la Grande Cariçaie et nos partenaires sont passés avec des machines pour aller au dessableur qui est situé en direction d'Estavayer et avec le temps, ces traverses de chemin de fer qui font mur, on subit les affres du temps et on a des problèmes de stabilité, mais c'est en cours de régularisation.

M. Valter Chieppa, Conseiller général

Alors avant de clore, on voulait, au nom du bureau du Conseil général, remercier Laure Marti pour son travail et son dévouement lors de cette année comme présidente. Et juste lui donner un petit présent, sans oublier toujours ces petites notes d'humour qu'elle mettait à ses discours. Merci Laure.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** adresse également des remerciements:

Je tiens à adresser mes plus énormes remerciements à Marlyse tout d'abord, elle a été d'un secours à toute épreuve, ses connaissances ainsi que son engagement envers cette commune mérite tous nos applaudissements.

Un tout grand merci, ou plutôt 7 mercis, à toi Conseil communal, Fabien qui m'accompagné lors de diverses manifestations, notamment notre balade en calèche, Philippe lors des 90 ans d'une de nos aînées, on a passé un très agréable après-midi, Christian lors de nos échanges téléphoniques ou de nos rencontres dans notre rue, Stéphane Rey lors de nos discussions devant un bon verre de vin, Bernard pour des apéros ensoleillés et sportifs, Stéphane Delley pour nos discussions de préparation des élections, Mary pour nos séances du RSSBF et du CO, vive les voyages en Mercedes.

Vous côtoyer, vous Conseil communal et Conseil général a été très plaisant, je me réjouis déjà pour certains de prendre votre place, et pour d'autres de continuer notre évolution ensemble.

Merci aussi à toi cher Bureau, avec qui, j'en suis sûre, nous avons fait du très bon travail.

Merci à vous cher conseillères et conseillers généraux, qui avez œuvré pendant cette législature, nous n'avons pas toujours été d'accord, mais cela nous a permis d'avancer pour le bon fonctionnement de notre commune.

Toutes et tous puissiez-vous continuer votre route avec la satisfaction du devoir accompli.



Mais ce soir, je suis venu vous dire salut et merci d'être venu. Et avant de vous dire A+ dans le bus, je vous invite maintenant à partager un verre.

Elle clôt la séance à 22h23.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey

La présidente du Conseil général
Laure Marti

Cheyres, le 11 mai 2026